

# COMMUNE D'ETOURVY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

#### **Présents :**

**Mmes :** Marie-Christine PORTIER, Christelle SEURAT, Sandrine SERVAIS

**Mrs. :** Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Laurent BRAGUE, Dominique FOURMEAUX, Michel ROYER, Michel BOUCHÉ

**Absente excusée :** Mme Catherine GOVIN (pouvoir à Monsieur Dominique FOURMEAUX)

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2022 qui est adopté à l'unanimité des présents.

#### **Recrutement de la secrétaire de mairie**

Pour l'examen de ce point particulier de l'ordre du jour, Sylvain Jessionesse quitte la salle.

D Lhomme rappelle que suite au départ à la retraite au 30 septembre de la secrétaire de Mairie, Mme Delaunay, une procédure de recrutement a été lancée en juillet. Celle-ci s'est traduite par une mise en publicité du poste sur l'espace dédié à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube du 12 juillet au 16 septembre 2022. A l'issue de cette procédure, trois candidatures ont été reçues en mairie. Après avoir exposé dans le détail le contenu de ces trois candidatures au Conseil Municipal, Mr le Maire indique que la candidature déposée par Mme Virginie Jessionesse est celle qui correspond le mieux au profil attendu.

Mme Virginie Jessionesse est donc nommée secrétaire de mairie de la commune, en tant qu'adjoint administratif de seconde classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

#### **Point sur les dossiers en cours :**

- **Maison Saunier Hugot** : le début des travaux a été reporté au lundi 26 septembre par le lot charpente-couverture
- **Halte randonneurs** :

Dominique Lhomme, maire expose au conseil municipal les éléments suivants :

- M Benoit CHARITE, de la région Grand Est, a repris l'instruction du dossier en cours. Il en découle des compléments à apporter au dossier concernant notamment la jouissance par le Domaine Saint Georges de la parcelle sur laquelle le bâtiment sera construit ainsi que d'autres pièces administratives, le tout avant le 31 décembre.
- Lors de la réunion du conseil municipal du 14 septembre 2021, celui-ci avait délibéré pour autoriser le Foyer Rural de Grand Secteur, dans le cadre de ces actions

de développement touristique, de construire un bâtiment dénommé « Halte Randonneurs » et la mise à disposition de la parcelle, cadastrée AB 151, était fixée pour une durée de 12 ans. Ces dispositions devaient être de nature à satisfaire les services instructeurs et juridiques de la Région Grand Est qui gèrent les dossiers de demande de subventions demandées auprès des fonds européens Leader susceptibles de financer l'opération.

- Aujourd'hui ces services instructeurs et juridiques de la Région Grand Est demandent que la Commune d'Etourvy et le Foyer Rural de Grand Secteur établissent une convention d'occupation domaniale ou un bail de type emphytéotique d'une durée supérieure à dix-huit ans, établi par acte notarié.
  - Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le Conseil Municipal autorise le maire à entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier. Il l'autorise également à signer avec les représentants du Domaine Saint-Georges l'ensemble des documents, bail ou convention en lien avec la parcelle concernée, susceptibles de permettre la réalisation de ce projet.
  - Il est à noter que 6200 € HT ont déjà été payés par le domaine Saint Georges dans le cadre des procédures d'appel d'offres et des honoraires dus au cabinet d'architecture. Le 2<sup>ème</sup> appel d'offres pour les lots qui avaient été déclarés infructueux à l'issue du 1<sup>er</sup> appel ont été déposés sur la plate-forme dédiée à cet effet le 21 septembre.
  - L'appel d'offre est clos. Tous les lots sont couverts par des propositions d'entreprises. Cela permettra d'étudier le plan de financement. Sous réserve des conclusions de l'analyse de l'architecte, il apparaît que les propositions présentées par les entreprises dépassent nettement le budget prévisionnel.
  - Une rencontre sera organisée avec l'architecte et les parties prenantes pour trouver les solutions susceptibles de rentrer au mieux dans l'enveloppe prévisionnelle.
- **Cantine scolaire** : La commune d'Etourvy a présenté le projet de rénovation de la cantine au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Othe Armance. Sur les 57 candidatures déposées, 17 ont été retenues, dont celle de la commune d'Etourvy, et seront examinées par les services de l'Etat et les financeurs potentiels en préfecture le 26 septembre prochain.

#### **Assainissement non collectif** :

- Dans le cadre de la première tranche, 30 dossiers ont été déposés. Plusieurs installations sont déjà réalisées et d'autres devraient l'être prochainement.
- D'après le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, la deuxième tranche devrait être opérationnelle en début d'année 2023.

#### **Participation des associations au feu d'artifice**

En 2019, la dépense avait été de 1854 € pour le feu d'artifice et de 365 € pour les bâtons lumineux soit un total de 2 200 €

Pour 2022, la dépense a été de 1545 € pour le feu d'artifice et de 116,60 € pour les bâtons lumineux soit un total de 1 661,60 €

Comme les années précédentes une participation sera demandée aux Comité d'Animation du Foyer Rural Etourvy Animation (600 € en 2019) et à l'amicale des Sapeurs- Pompiers (280 € en 2019).

### **Instauration de la taxe d'aménagement**

Cette taxe permet de financer les extensions de réseaux quand le besoin s'en fait sentir. Jusqu'à ce jour, cette taxe d'aménagement n'est pas instaurée sur la commune d'Etourvy. Ainsi les extensions de réseau sont à la charge des administrés qui réalisent des travaux.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité des présents dont 1 pouvoir de maintenir l'absence de taxe d'aménagement pour l'année 2023.

### **Mise en œuvre de la comptabilité M 57**

Le passage doit être réalisé soit fin décembre (dès le budget 2022) soit début janvier (budget 2023) Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents plus un pouvoir de mettre en œuvre la comptabilité M57 pour le budget 2023.

### **Demande de la commune de Bagneux la Fosse pour sortir de syndicat intercommunal du transport scolaire de Chaource.**

Les enfants de Bagneux la Fosse n'empruntent plus les circuits de transports scolaires du syndicat. Pour cette raison la commune de Bagneux la Fosse demande à sortir de ce syndicat. Toutes les communes adhérentes doivent délibérer sur cette demande. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal accepte la sortie définitive de la commune de Bagneux la Fosse du SITR.

### **Modifications statutaires du SDDEA, syndicat départemental des eaux de l'Aube.**

. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal accepte les modifications statutaires du SDDEA visant à :

- Offrir plus de souplesse aux Communes et aux EPCI-FP dans la composition du COPE en leur permettant de désigner par dérogation une composition spécifique ;
- Réaffirmer les règles de représentativité des Grands délégués Assainissement Non-Collectif, GeMAPI ou Démoustication selon lesquelles chaque grand délégué dispose d'une voix ;
- Permettre à une Assemblée de Territoire ou de Bassin de déléguer certaines attributions aux Conseils de Territoire ou de Bassin afin d'assouplir la prise de décision à l'échelle du Territoire ou du Bassin ;
- Clarifier les rôles des Assemblées et Conseils de Territoire ou de Bassin ;
- Donner un fondement juridique clair aux délégations accordées au Président et Vice-Présidents du SDDEA par le Bureau Syndical ;
- Harmoniser les règles de procuration et de quorum applicables aux organes du SDDEA ;
- Prendre en compte les évolutions législatives de l'article L.5721-2 du CGCT.

### **Repas des aînés**

Au regard des disponibilités de la salle et du traiteur, ce repas peut avoir lieu :

- En semaine, le jeudi 20 octobre
- Le dimanche 18 décembre

Le conseil Municipal retient le jeudi 20 octobre. 34 personnes étaient présentes en 2021. Une enquête sera réalisée auprès des présents pour connaître leur préférence (Semaine ou weekend)

### **Fonctionnement de la bibliothèque**

Suite au nouvel appel de Mr Schweitzer, bibliothécaire départemental référent pour notre commune, Dominique Fourmeaux prendra contact avec lui afin de prévoir une réunion en sa présence regroupant les personnes intéressées par le fonctionnement de la bibliothèque.

### **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

En application de l'article L 741-3 du code, cette désignation est obligatoire.

C'est un interlocuteur entre le SDIS et la commune.

Michel BOUCHE est désigné pour occuper cette fonction de correspondant.

### **Informations et questions diverses.**

**Rôtisserie** : la commune a été sollicitée pour la venue d'une rôtisserie le jeudi soir chaque semaine sur la place des AFN.

**Installation de la fibre** : les retours sont variables selon les sous-traitants qui réalisent les travaux. Un sondage sera mis en place pour quantifier et qualifier les retours.

**Entretien de l'étang** : des arbres non désirables s'installent. Ils seront arrachés. Il serait bon de remplacer les panneaux d'interdiction de pêcher qui sont devenus illisibles.

**Clôture de l'installation de pompage sur la route de Trichey** : elle est endommagée à 2 endroits différents et sera réparée dans les meilleurs délais.

**Abri bus** : il est demandé d'y installer une poubelle.

**Formation secours à la personne** : Christelle Seurat indique qu'elle va relancer ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

**Le Maire**  
**M. LHOMME Dominique**